



Conseil d'Orientation des Conditions de Travail

Communiqué

Les partenaires sociaux se saisissent de la question de l'avenir de la médecine du travail

Les partenaires sociaux, réunis dans le cadre du groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT le 11 juin 2015, ont décidé d'engager leurs travaux sur la question de l'aptitude, qu'ils souhaitent inscrire dans un cadre plus large, portant sur l'avenir de la médecine du travail et sur les services qu'ils en attendent.

Le processus législatif, engagé à la suite de la remise au ministre du travail du rapport de la mission Issindou « Aptitude et médecine du travail », doit laisser toute sa place à l'expression des attentes des salariés et des employeurs, portées par les partenaires sociaux interprofessionnels réunis au sein du groupe permanent d'orientation du COCT.

Les partenaires sociaux affirment leur légitimité et leur volonté de contribuer effectivement aux évolutions de la médecine du travail, tant au plan national, pour orienter les évolutions attendues des services de santé au travail, qu'au plan régional, pour définir la stratégie de ces services dans le cadre des CPOM.

Leur action s'exerce en pleine cohérence avec l'orientation stratégique qu'ils ont souhaité donner au troisième plan santé au travail, consistant à donner la priorité à la prévention primaire.

L'aptitude doit être abordée en fonction des réalités : exposition aux risques professionnels, discontinuité des parcours professionnels, risques de désinsertion

professionnelle, tension sur la ressource des professions de santé et questions sur sa répartition, prise en considération de la sécurisation des entreprises, notamment des PME et TPE. La pluridisciplinarité est un acquis essentiel de la réforme de 2011, qui implique de dépasser l'alternative entre médecin de travail et infirmier du travail, et qu'il convient de conforter par l'action concertée des équipes pluridisciplinaires.

Ces principes guideront les travaux des partenaires sociaux dans la définition de leurs prochaines orientations pour la médecine du travail, dans le cadre de la concertation souhaitée par le ministre du travail pour conduire la réforme qui sera menée dans le prolongement des discussions actuellement en cours au Parlement.

Paris le 12 juin 2015

Informations et contact : mail Manuella

+ mettre en pied de page (?) l'adresse de la page internet du Coct